

Présentation synthétique du Compte Administratif 2023 et du Budget Primitif 2024

Ce document sera mis à disposition des administrés sur le site de la commune.



Le contexte

- Un contexte international et national actuel difficile pour les ménages et les collectivités.
- Une population en légère baisse sur la commune ce qui induit une baisse de ressources pour la commune : 538 en 2015 - 523 en 2021 (source INSEE).
- Un village en zone PPRI (zone inondable) et très peu constructible ce qui en fait son atout mais cela induit notamment une très faible évolution des ressources pour une commune.
- Un budget à tenir avec une veille permanente et très peu de marge.
- Le soutien financier des partenaires maintenus pour la commune mais en diminution
- Changement de nomenclature comptable : Passage à la M57 (harmonisation avec les départements, régions, et communautés de communes)



Généralités:

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

- **La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).**
- **Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.**
- **Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

- **Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...**



Compte Administratif 2023



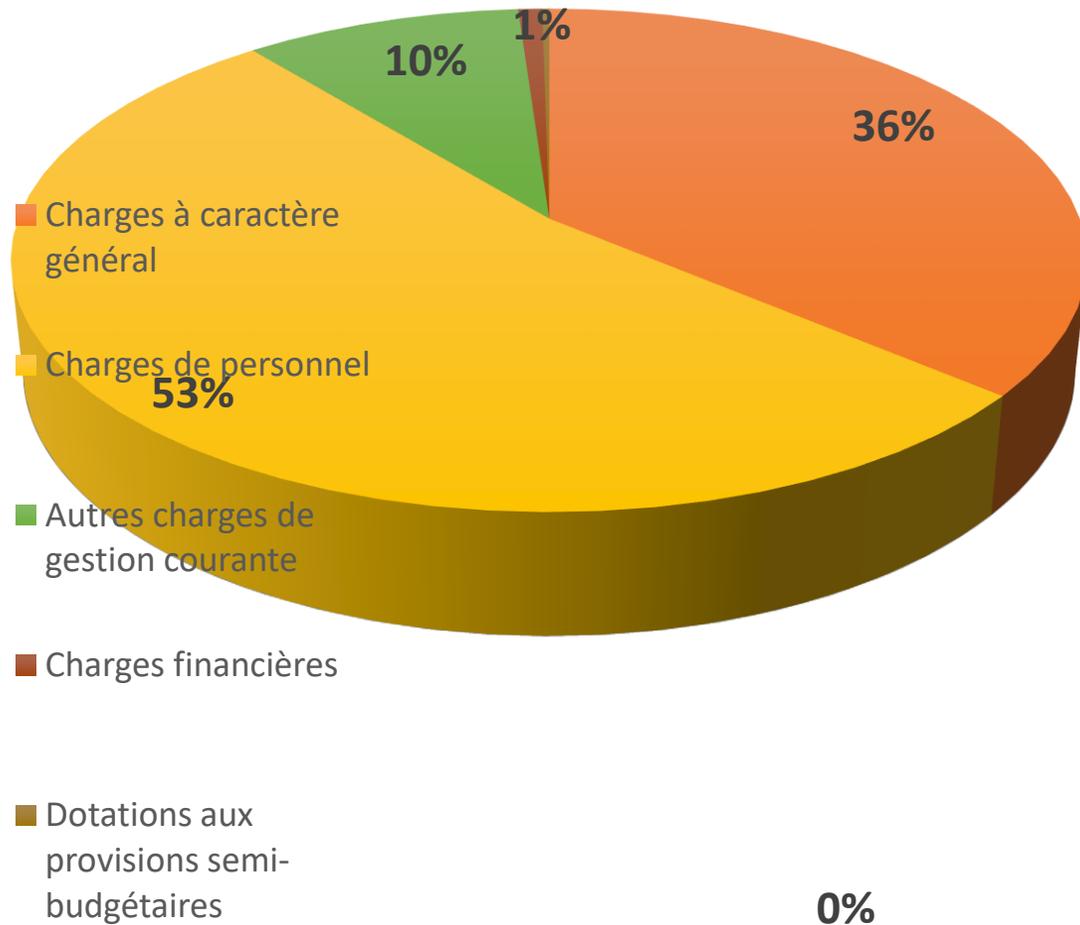
Résultat de fonctionnement 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		CA22	CA23	CHAPITRE		CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	129 130,17	134 839,53	013	Atténuations de charges	600,00	0,00
012	Charges de personnel	208 884,47	197 160,83	70	Produits des services, du domaine et vent	24 919,65	31 158,40
14	Atténuation de produits		0,00	73	Impôts et taxes	260 002,17	271 335,52
65	Autres charges de gestion courante	32 075,48	36 414,72	74	Dotations et participations	103 196,44	114 741,03
66	Charges financières	4 263,50	3 138,34	75	Autres produits de gestion courante	38 322,36	44 758,07
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	76	Produits financiers	2,03	3,11
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	611,48	928,51	77	Produits exceptionnels	1 474,07	6 675,33
				78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	203,99	611,48
	TOTAL	374 965,10	372 481,93		TOTAL	428 720,71	469 282,94
Excédent				96 801,01 €			

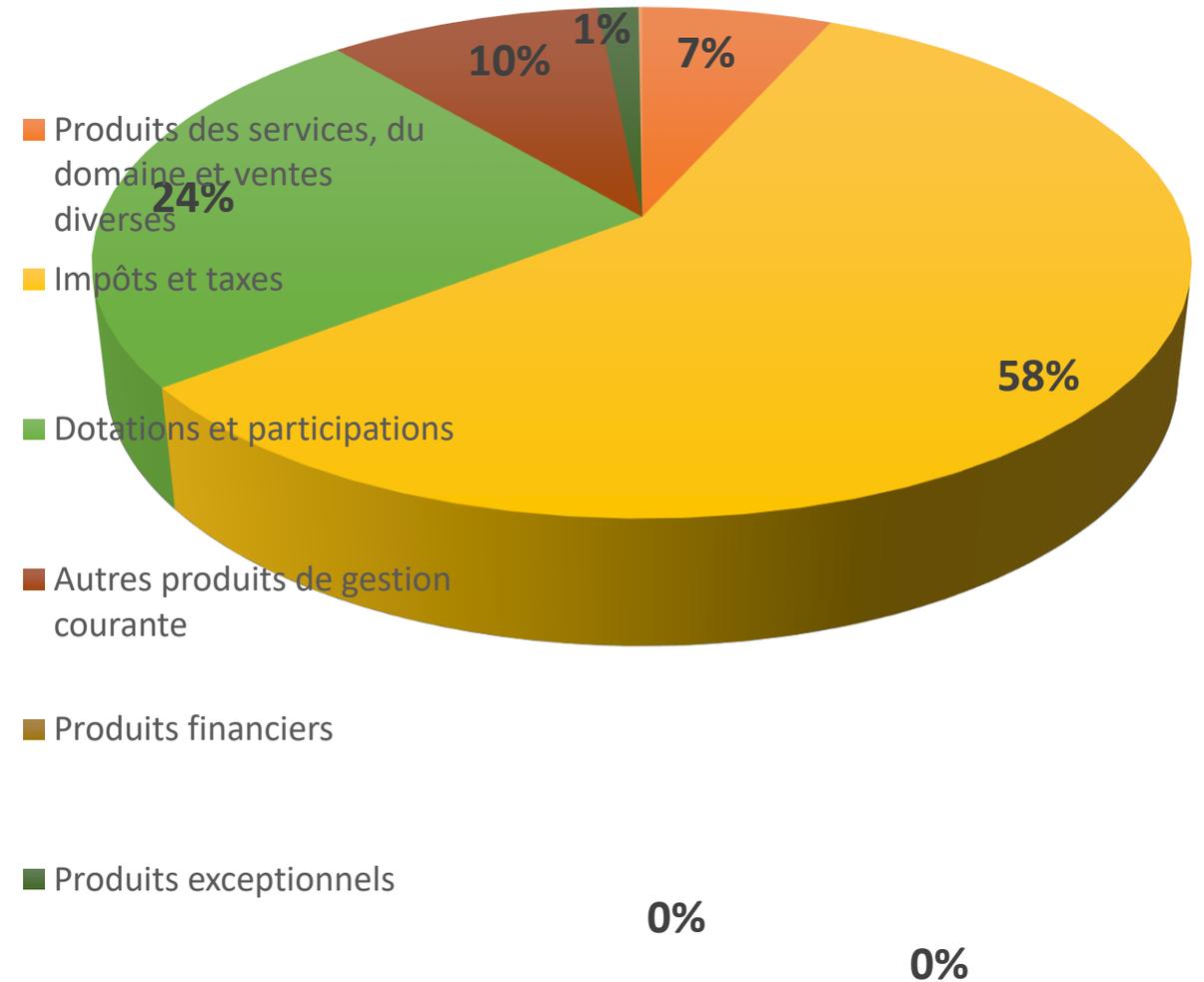


Répartition par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement Compte administratif 2023

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Budget Primitif 2024



Budget Primitif 2024 : Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	679 442,78 €	RECETTES	679 442,78 €
011_Charges à caractères général	197 850,00 €	002_Excedents antérieur 2023 reporté	294 992,78 €
012_Charges de personnel	221 000,00 €	013_Atténuation de charges	0,00 €
014_Atténuation de produits	12 000,00 €		
022_Dépenses imprévues	0,00 €	70_Prestations de services	20 000,00 €
023_Virement à la section d'investissement	82 700,00 €	73 et 731_Impôts et Taxes, fiscalité	240 000,00 €
65_Autres charges de gestions courante	160 892,78 €	74_Dotations, Subventions, et Participations	93 500,00 €
66_Charges financières	2 000,00 €	75_Autres Pds de gestion courantes	30 000,00 €
67_charges exceptionnelles	1 500,00 €	77_Produits exceptionnels	0,00 €
68_Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	78_Reprise sur amortissement, dépréciations et provision	950,00 €



Île Saint-Georges



Zoom sur le soutien aux associations :

En plus de favoriser, participer et soutenir humainement tant que possible les associations qui œuvrent dans le village, la commune apportera également un soutien financier réparti comme suit pour l'année 2024 :

ASSOCIATION	Montant voté en €
ACCA	350
AJC	600
ARS	1 000
ASTA	250
Comité des Fêtes	1 500
Anciens Combattants	300
APE les Cartables Fleuris	400
Coopérative Scolaire	450 maximum
CCAS d'Isle Saint Georges	5 000 maximum



Budget Primitif 2024 : Investissement

DEPENSES	343 287,77 €	RECETTES	343 287,77 €
001_Solde d'exécution 2023 reporté	60 646,16 €	021_Virement de la section de fonctionnement	82 700,00 €
16 Opérations Financières (dette en capital)	13 900,00 €		
020 Dépenses Imprévues		1068 - Affectation du résultat	130 587,77 €
		10_Dotation, Fonds divers et reserves (FCTVA)	25 000,00 €
24_Voirie	1 080,00 €	24_Voirie	0,00 €
<i>AMO travaux de voirie Reports 2023</i>	1 080,00 €		
25_Acquisition Matériel	3 800,00 €	25_Acquisition Matériel	0,00 €
<i>Matériel informatique</i>	1 500,00 €		
<i>Matériel atelier (scie sabre et tondeuse)</i>	2 300,00 €		
27_Batiments communaux	93 768,12 €	27_Batiments communaux	5 000,00 €
Volets bâtiment Pelletan Face arrière Reports 2023	33 412,34 €		
Refection électricité logement communal Reports 2023	17 355,78 €		
Refection escalier logement communal	4 000,00 €		
Vmc logement communal	500,00 €		
Aménagement Mairie (Volets, bandeaux...)	29 500,00 €		
Salle des fetes (changement climatisation)	5 000,00 €		
Mise aux norme securité incendie des batiments communaux	4 000,00 €		
37_Eclairage Public	1 200,00 €	37_Eclairage Public	0,00 €
<i>Programme remplacement ampoule (SDEEG)</i>	1 200,00 €		
46_Amenagement public -	57 271,36 €	46_Amenagement public - Mobilier Urbain	0,00 €
<i>Mise en place de clou - Aménagement parking Place</i>	2 271,36 €		
<i>Mobilier Urbain</i>	5 000,00 €		
<i>Parking Gravettes</i>	50 000,00 €		
49_ADAP	600,00 €	49_ADAP	10 000,00 €
<i>Report 2023 (dalles)</i>	600,00 €		
		<i>Solde DETR 2017</i>	10 000,00 €
53_Epicerie le magasin	61 022,13 €	53_Epicerie le magasin	40 000,00 €
Aménagement du bâtiment		<i>Communauté des Communes de Montesquieu report 2023</i>	40 000,00 €
<i>Report 2023 bâtiment</i>	1 188,00 €		
Aménagement extérieur et sécurisation des alentours			
<i>Travaux Report 2023</i>	47 570,34 €		
<i>Report 2023 AMO</i>	6 249,12 €		
<i>Aménagement extérieur</i>	6 014,67 €		
chap 45_Opérations pour compte de tiers - tvx sur voirie départementale	50 000,00 €	chap 45_Opérations pour compte de tiers - tvx sur voirie départementale	50 000,00 €
<i>Report 2023 pour convention de prise en en charge</i>	50 000,00 €	<i>Report 2023 pour convention de prise en en charge</i>	50 000,00 €

Zoom sur la situation financière de la commune

- **1 emprunt en cours sur la commune :**

~~1 – Emprunt de 2009 : 190 K€ sur 15 ans : Fin en 2023~~

1 – Emprunt de 2007 : 190 K€ sur 20 ans : Fin en 2027

- **Notre capacité d'autofinancement au 31/12/2023 : 65 458, 54€/an**

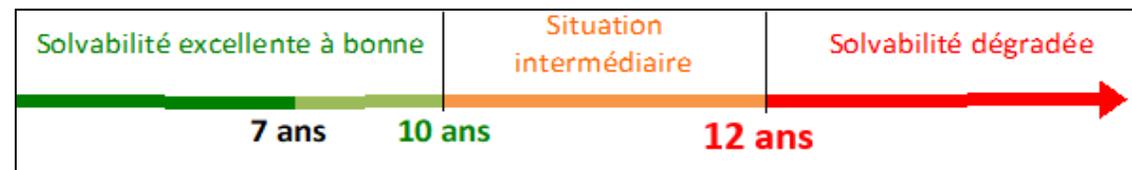
C'est quoi ? C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité. $\text{Epargne nette} = \text{Epargne brute} - \text{Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt}$. L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. (Cet indicateur ne tient pas compte des potentiels excédents cumulés antérieurs.)

- **Notre capacité de désendettement : 0,52 années**

C'est quoi ? Cet indicateur de solvabilité (encours de la dette/épargne brute) répond à la question : Combien d'années serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ce que cela induit pour la commune :

Une excellente solvabilité pour la commune si l'on compare aux indicateurs à notre disposition.



Zoom sur la fiscalité de la commune

Pour l'année 2024, la commune d'Isle Saint Georges a décidé de ne pas appliquer d'augmentation des 3 taux d'imposition qu'elle doit voter chaque année et de les maintenir à :

- Taxe d'habitation : 20.74 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 40.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 51.85 %



En effet, si la commune a fait ce choix c'est que suite aux décisions de l'état d'appliquer une augmentation des valeurs locatives des propriétés de 7,1 % chaque redevable a subit une augmentation des impôts cités ci-dessus s'il était concerné en 2023. En 2024, les valeurs locatives seront une nouvelle fois revalorisées au niveau de l'inflation soit de 3,9 %

